

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler certains écarts entre ce que le gouvernement tente de faire et ce qu'on trouve effectivement dans ce document, c'est-à-dire le feuillet explicatif numéro quatre du cahier de presse, qui renferme les points saillants intéressant le ministère. Je m'attarderai au passage qui traite du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et en particulier aux renseignements qui concernent l'Énergie atomique du Canada Limitée. En 1980-1981, le budget de la société était de 144.2 millions de dollars. Pour 1981-1982, il a été augmenté de 133 millions, ce qui le porte au total à 277.6 millions de dollars. Cela représente une hausse extraordinaire pour la société et je sais, en ma qualité de membre du comité permanent des comptes publics, que celle-ci est venue demander au comité une remise de 893 millions de dollars parce qu'elle connaissait des difficultés d'administration, de planification et de commercialisation. Il n'y a pas lieu de croire que ces problèmes ont été réglés. Pourtant, le gouvernement augmente le budget de la société de 133 millions de dollars alors que celle-ci lui a demandé une remise à cause de problèmes de gestion, qu'elle ne connaît peut-être plus maintenant mais qui existaient dans le passé. Je songe notamment aux prêts en souffrance et à une planification douteuse en ce qui concerne, par exemple, l'usine d'eau lourde de Glace Bay qui, à l'heure actuelle, a négligé tout projet de mise en marché. Celle-ci constitue des réserves d'eau lourde en vue de ventes éventuelles et n'a pas arrêté de plan de commercialisation. De plus, l'usine de Laprade au Québec n'est pas achevée et ne servira sans doute jamais. L'Énergie atomique du Canada Limitée l'a reléguée aux oubliettes après y avoir consacré plusieurs millions de dollars.

● (1720)

Il y a d'autres questions que je voudrais poser quand le ministre répondra aux questions sur les prévisions budgétaires de cette année. Au contraire de certains députés conservateurs, je ne considère pas ces prévisions comme tellement désastreuses dans l'ensemble. Notre parti s'inquiète de l'importance du déficit fédéral et du peu de contrôle exercé sur les dépenses gouvernementales, mais je me réjouis de certaines des mesures qui ont été prises pour rendre le gouvernement davantage comptable de ses dépenses et pour fournir des renseignements plus détaillés au Parlement au sujet des prévisions révisées des dépenses, et je suis ravi de l'excellent travail accompli par les services du contrôleur général.

Je terminerai sur cette note en attendant de pouvoir poser quelques questions au ministre au sujet des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1981-1982.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Nous en sommes aux déclarations ministérielles. Il n'existe pas de règles strictes à cet égard. Ce serait donc peut-être une bonne chose que j'indique à la Chambre ce que je considère comme une façon raisonnable de procéder mais, bien entendu, la présidence laissera la Chambre en décider.

Budget des dépenses

D'abord, j'accorderai la parole au député de Capilano (M. Huntington), qui est le critique de son parti pour les questions qui relèvent du Conseil du Trésor. Comme il ne pouvait pas être à la Chambre plus tôt, il pourra poser trois ou quatre questions.

Ensuite, j'espère que les députés se contenteront de poser une seule question et une question supplémentaire. Je le répète, ce n'est pas une décision de la présidence; c'est simplement une suggestion, et c'est la Chambre qui en décidera.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je vous remercie. J'ai dû prononcer un discours en ville aujourd'hui à 4 heures et je n'ai donc pas eu le privilège de répondre au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) plus tôt.

Je voudrais le renvoyer à la page 2 de la déclaration qu'il a préparée dans laquelle il compare l'orientation politique que le gouvernement canadien a prise à la voie que la nouvelle administration américaine s'est tracée. Je constate qu'il a essayé d'établir une comparaison ou un parallèle entre la difficulté de la tâche des autorités canadiennes et celle des autorités américaines.

Comme le président du Conseil du Trésor est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Fiscalamity* et d'un autre ouvrage qu'il a écrit en 1977, et comme il manie admirablement le verbe, ne trouve-t-il pas qu'il a un peu exagéré dans la déclaration qui figure au troisième paragraphe de la page 2? Une autre manière de le dire consisterait à faire remarquer que le déficit américain représente 7 p. 100 des dépenses tandis que le déficit de notre pays en représente 21. Aux États-Unis, sur \$10 de recettes fiscales, \$1 sert à payer les intérêts sur la dette tandis que dans notre pays la proportion est de \$1 sur \$4.

Compte tenu de ces renseignements, j'ai du mal à approuver ou à admettre ce qu'il dit dans ce paragraphe, d'autant que les États-Unis s'orientent vers une politique de l'équilibre budgétaire. D'après les extrapolations des prévisions déposées par le ministre, nous ne semblons pas suivre la même voie. Voilà donc ma première question.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je signale pour la gouverne du député de Capilano (M. Huntington) que j'ai dit que nous avions procédé à des restrictions. J'ai précisé, dans mon texte, qu'en 1974-1975, les dépenses étaient en augmentation d'environ 28 p. 100. Depuis 1975, le gouvernement a pratiqué une politique de restrictions systématiques. En outre, si l'on se reporte à l'année 1978 et aux décisions qui ont été prises en août 1978, on constate qu'elles ressemblent fort à celles que le président Reagan a préconisées. Je signale que les réductions, dans les domaines où le gouvernement a des pouvoirs discrétionnaires sont à peu près de la même importance. Si l'on va plus loin, je crois que par rapport aux réductions fiscales pratiquées aux États-Unis, les Canadiens oublient que les exemptions et les tranches d'imposition du régime fiscal des particuliers sont indexées.